



Place Georges Gras  
Port Miramar  
83250 La Londe les Maures  
Tél : 04 89 79 16 63  
[lesarranier83250@gmail.com](mailto:lesarranier83250@gmail.com)  
[www.lesarranier.com](http://www.lesarranier.com)

## **Une école de pêche à La Londe Les Maures depuis 2007 :**

En 2007, dans un souci d'ouvrir le regard des enfants de La Londe Les Maures sur la faune et la flore marine, il a été décidé de créer une école de pêche.

Aujourd'hui, cette école de pêche est affiliée à la Fédération Française de Pêche en Mer. A ce titre, elle intègre les contraintes et les obligations de cet organisme.

L'école dispose de moniteurs titulaires d'un diplôme fédéral, formés et expérimentés, qui prennent en charge les enfants (à partir de 8 ans) le samedi matin.

## **REPRISE DE L'ÉCOLE DE PÊCHE DU 05 AVRIL 2025 AU 27 SEPTEMBRE 2025 (FERMÉE PENDANT LE MOIS D'AOÛT )**

Cette année, l'école de pêche reprendra, le samedi 05 Avril 2025 pour tous les enfants, âgés de 8 ans minimum et 17 ans maximum.

Nous prendrons les inscriptions au club, Place G.Gras, Port Miramar, à La Londe Les Maures, tous les mercredis et samedis de 10h à 12h, à partir du samedi 15 mars 2025.

Il suffira aux parents de venir inscrire leurs enfants avec les documents nécessaires (en pièce jointe) aux jours et heures repris ci-dessus.

La période de pêche débute le samedi 05 Avril 2025 et se poursuit jusqu'au 27 Septembre 2025 avec une interruption durant tout le mois d'Août.

Les enfants sont pris en charge les samedis de 8h30 mn à 11h00 mn.

(Le SARRANIER prend en charge une vingtaine d'élèves permanents chaque année. Ils sont formés tous les samedis matin d'Avril à Septembre. Les centres aérés sont pris en charge ponctuellement en semaine).

Chaque séance de pêche à soutenir ou de pêche depuis les quais ou les digues, s'effectue en présence d'un moniteur et d'un accompagnateur de l'école pour un maximum de 4 enfants.

Le matériel est fourni par le club, ainsi que les appâts.

## Formation théorique des enfants :

- Les thèmes abordés sont : le cycle de l'eau, la photosynthèse, la biologie marine, la chaîne alimentaire, la faune et la flore, l'écologie de la mer.
- Formation sur les différents types de pêche du bord ou en bateau ( Pêche à soutenir, Palangrotte, traîne, palangre).
- Les différents montages de ligne et (ou) de bas de ligne, les montages des hameçons, les différents nœuds, les types d'hameçons, la pêche côtière, la pêche au gros.
- Toutes les formations théoriques sont effectuées au siège du club.

## Formation pratique des enfants :

- **La pêche du bord :**

Toutes les formations pratiques s'effectuent aux alentours du port. Les horaires sont toujours fixes : de 8h30mn à 11h00 avec les intervenants.

- **La pêche en mer :**

Les sorties en mer sont assujetties aux conditions météorologiques. Chaque bateau mis à disposition doit avoir à son bord un moniteur et un accompagnateur ( pour 4 élèves ).

La pêche s'effectue dans la rade d'Hyères.

## Tarif 2025 :

- -Le Tarif d'inscription est de 25 euros. ( 5 euros sont versés pour la licence et l'assurance à la Fédération Française de Pêche en Mer ) .
- 5 euros sont demandés chaque samedi, pour les appâts et le prêt du matériel ( Cannes, moulinets, gilets). Cette prise en charge des enfants s'applique aux sorties en mer sur bateaux.

## Règles à respecter :

- Port du gilet de sauvetage obligatoire dès l'embarquement.
- Port de la casquette.
- L'enfant doit avoir une bouteille d'eau avec lui.
- - L'enfant est responsable du matériel de pêche prêté par le club.
  - Respect par les enfants, des consignes données par le moniteur et (ou) le capitaine.
- Interdiction de fumer ou de vapoter à bord.
- La (ou les) dégradation (s) du matériel sera financièrement à la charge des parents (ou de leur assurance).
- Les poissons pêchés, lors de chaque sortie, sont conservés par les enfants.

## Important :

**Le club adresse aux parents de l'enfant, un mail les mercredis ou les jeudis matin. Il leur est demandé de répondre au plus tard le jeudi midi afin d'inscrire l'enfant pour la sortie du samedi, et ce, afin que le club puisse s'organiser. MERCI**

## Responsabilité du club :

- La responsabilité du club est limitée entre l'instant de l'embarquement et le débarquement au retour de la pêche.
- Le capitaine du bateau est le seul maître à bord pour décider de la navigation et des mesures à prendre en fonction des conditions météorologiques par exemple.